Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Actualité en France

N° 7 – Août 2015

Les engagements des entreprises dans la COP21

Paris Climat 2015 : les entreprises doivent s'engager contre le dérèglement climatique

Si les États sont en première ligne des négociations climatiques mondiales, tous les acteurs publics et privés sont concernés. « *Le temps de l'action climatique est venu, les entreprises doivent y prendre toute leur part*[1]. » Directement ou indirectement, celles-ci participent au dérèglement climatique ; ce sont donc des acteurs incontournables pour élaborer des solutions efficaces. La COP21 est une occasion unique de promouvoir les initiatives des entreprises en matière de transition énergétique et écologique.

Le secteur privé détient une partie de la solution face au climat

C'est désormais une évidence comme le souligne Laurent Fabius : « Les entreprises ont montré qu'elles étaient de plus en plus sensibles à cette question, à la fois parce que les chefs d'entreprise ont des convictions […] mais aussi parce que la croissance verte c'est aussi un bon « business ». Ceux qui sont en dehors de ce « business » risquent d'avoir de grandes difficultés.» Le développement des stratégies bas carbone est profitable pour les entreprises. Transition écologique et croissance économique ne s'opposent pas : les entreprises doivent se mobiliser et agir pour le climat.

Plus que par le passé, les engagements en faveur du climat pris par les entreprises dépassent le simple cadre de la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) : ils sont aujourd'hui mieux intégrés à leur stratégie économique de long terme. Reste que, selon le dernier rapport du *Carbon Disclosure Project* qui analyse les stratégies vertes des grandes entreprises mondiales, les trajectoires de réduction d'émissions prises par la majorité des entreprises cotées ne sont pas à la hauteur de l'objectif 1,5 ou 2°C. La déclaration d'engagement est donc une première étape mais la mise en œuvre ne doit pas se faire attendre. La COP21 constitue, en 2015, un cadre privilégié d'action et de dialogue pour que les entreprises définissent leurs axes de travail et se positionnent concrètement face à l'enjeu mondial.

[1] Tribune « Le succès de la COP 21 dépend aussi des entreprises », publiée dans Les Échos et le New York Times le 19 mai 2015,

La COP21, une opportunité de mobilisation sans précédent du secteur privé

Pendant plusieurs décennies, les acteurs du monde économique ont plutôt fait profil bas sur le sujet : ils attendaient des politiques incitatives pour agir. Aujourd'hui, les grandes entreprises affichent un certain volontarisme. Elles semblent être en demande de cadres pour mener et faire reconnaître leurs efforts. Dont acte : dans le contexte de la COP21, les acteurs publics ont créé les conditions de valorisation des initiatives non gouvernementales.

Tout au long de l'année 2015 en France, plusieurs sommets internationaux réuniront acteurs publics et privés en amont de la COP21 pour les faire dialoguer. Il s'agit de démontrer que la lutte contre le dérèglement climatique est source d'innovation. L'idée est aussi d'inciter toutes les entreprises, dans une logique d'émulation, à œuvrer en faveur du climat. Lors du sommet *Business & Climat*[2], 1 500 représentants du monde économique ont ainsi exprimé leurs engagements pour des stratégies vertes globales et tournées vers l'avenir.

La valorisation-incitation des initiatives privées

En décembre 2015, les initiatives privées seront inscrites dans le Plan d'Actions Lima-Paris, qui constitue une première forme de réponse intergouvernementale. Porté par la France, le Pérou et les Nations unies, le fameux « agenda des solutions » met en lumière les solutions mises en œuvre par les entreprises, les territoires et collectivités locales, les associations, les gouvernements… En montrant que la lutte contre le dérèglement climatique est déjà engagée, le plan d'actions incite les acteurs non étatiques à la rejoindre. Il constitue aussi un encouragement pour les institutions gouvernementales à trouver un accord.

Pour afficher leurs engagements contre le dérèglement climatique, les entreprises sont invitées à adhérer aux alliances coopératives existantes ; nombre d'entre elles ont d'ailleurs déjà franchi le pas. *Caring for Climate* regroupe des firmes innovantes qui cherchent à poser les principes d'une stratégie de développement écoresponsable. *We Mean Business Coalition* réunit plusieurs dizaines d'entreprises et d'investisseurs pour qui la transition vers une économie bas-carbone est le moyen de sécuriser la croissance économique. Quant au *Portfolio Decarbonization Coalition*, il veut inciter les acteurs privés à décarboner au moins 100 milliards de dollars d'investissements institutionnels… Autant de collaborations sectorielles qu'encouragent largement le Secrétariat général des Nations unies, la CCNUCC,les présidence péruvienne et française de la COP20 et la COP21 ou encore les différents gouvernements leaders dans les négociations.

Sur le portail Nazca[3], qui répertorie les initiatives collaboratives et individuelles, au 20 août 2015, 1122 entreprises affichaient déjà leurs engagements en faveur du climat, parmi lesquelles 75 % des entreprises du CAC 40. Les projets d'atténuation et d'adaptation au changement climatique élaborés par les acteurs privés bénéficieront d'une visibilité maximale lors de la COP21 : ils feront l'objet d'une présentation officielle le 5 décembre, au cours de l'Action Day, évènement de haut niveau organisé dans l'enceinte des négociations onusiennes.

[2] Discours de clôture du ministre des Affaires Etrangères et du Développement International lors de la « Semaine entreprises et climat », 22 mai 2015.

[3] Zone des acteurs non-étatiques pour l'action pour le climat, acronyme anglais de Non-State Actor Zone for Climate Action.

Le gouvernement français tient à ce que les efforts et les projets privés soient reconnus. Il invite également tous les acteurs à afficher leurs objectifs et à mettre en place les conditions d'un suivi des réalisations de ces engagements.

Les entreprises françaises innovantes et engagées pour le climat

Les grandes entreprises françaises sont au rendez-vous. Encouragées par le soutien réitéré des pouvoirs publics à l'innovation verte et les mécanismes d'incitation, elles s'emparent de la thématique du dérèglement climatique. Plans d'adaptation, regroupement stratégique, plates-formes d'échanges… l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) recense les exemples d'actions privées et publiques-privées. Elles concernent un nombre croissant d'acteurs. Même si, d'après le *Carbon Disclosure Project,* les entreprises hexagonales matures en termes de stratégie carbone ne représentent que 35 % de la capitalisation boursière des 250 plus grands groupes français.

Plusieurs d'entre eux sont engagés dans des stratégies de limitation des émissions carbone, d'amélioration des performances environnementales, d'innovation énergétique, de valorisation des déchets… D'ici 2020, Lafarge s'engage à réduire de 33 % les émissions liées à la production du ciment. En investissant sur tous ses sites dans les énergies renouvelables (photovoltaïque, biomasse…) L'Oréal poursuit sur la même échéance un objectif de 60 % d'émissions en moins. Les producteurs d'énergie (Engie, EDF, Primagaz…) verdissent aussi leur production en cherchant à limiter l'impact du transport des énergies. Michelin, PSA, Renault ou encore Airbus et la SNCF innovent en faveur des transports durables : véhicules hybrides, pneus améliorant les performances des véhicules, réductions des émissions aériennes et sonores, etc. Quant aux grands acteurs du BTP Schneider, Saint-Gobain ou Bouygues Immobilier, ils placent leurs bâtiments et équipements sous le signe de l'efficacité énergétique.

Laureline Felder

N.B : Les propos et opinions exprimés dans le présent article, qui vise à informer sur les réalités de la France contemporaine, ne revêtent aucun caractère officiel.